Élections professionnelles 2026

Engagé·es au quotidien pour les collègues

Élection à la commission consultative paritaire des agents contractuels administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé de Poitiers

Candidature présentée par la FSU et la CGT Éduc'action

SNASUB-FSU - Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et des Bibliothèques

SNICS-FSU - Syndicat National Unitaire des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé

SNUAS-FP-FSU - Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique

CGT Éduc'action

élections professionnelles

CCP ATPSS

F. S. U. la cgt ÉDUC' ACTION

VOTEZ FSU - CGT Éduc'action du 3 au 10 décembre 2026

Pour les personnels et les élèves, défendre un service public de qualité

Vous êtes de plus en plus nombreuses et nombreux à soutenir de votre engagement le service public d'éducation. Mais salaires et conditions de travail ne sont pas ce que vous êtes en droit d'attendre ! C'est pourquoi du 3 au10 décembre prochain, il vous faut prendre le temps de voter, voter pour la liste FSU-CGT Educ'action aux élections professionnelles. Non-titulaire ne veut pas dire sans droits ; nous pouvons vous aider à les défendre, vous aider à en conquérir de nouveaux !

uni·es, les élu·es FSU et CGT Educ' action travaillent à vos côtés dans les établissements et les services ; ils partagent votre quotidien, connaissent et portent vos revendications avec détermination. Elles et ils s'engagent et agissent pour : ■l'élargissement du rôle des CCP pour garantir transparence et équité dans les actes de gestion (contrats, affectations, avancement..), ■l'obtention de contrats longs, l'application de la portabilité du CDI d'une académie à l'autre mais aussi d'une administration publique à une autre, ■ le versement des primes et indemnités identiques à celles perçues par les titulaires..

engagé·es, nos élu·es et nos militant·es revendiquent le respect de votre métier, luttent contre les réformes qui se succèdent au mépris des conditions de travail des personnels... Elles et ils combattent Les dérives managériales, les dénoncent afin de vous en protéger.
En CCP, elles et ils peuvent intervenir sur■les refus de bénéfice de divers congés,■les refus d'une demande d'actions de formation,■les refus de dispense d'un agent de l'obligation de service,■les litiges d'ordre individuel relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel,■les refus d'autorisation d'accomplir un service à temps partiel, les refus d'autorisations d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou une action de formation continue,■la révision du compte rendu de l'entretien professionnel, les refus d'une demande de mobilisation du compte personnel de formation,■les refus d'une demande initiale ou de renouvellement de télétravail■les refus d'une demande de congés au titre du compte épargne-temps.

combatif·ves, nos élu·es et nos militant·es siègent dans toutes les Instances et y interviennent avec détermination, sans concession pour :■la revalorisation de nos salaires (à travail égal, salaire égal entre fonctionnaires et non titulaires ;■pour la prise en compte du niveau de qualification et de l'expérience professionnelle dès le recrutement,■pour l'automaticité de la réévaluation régulière des rémunérations, y compris pour les CDD, pour le versement des indemnités de vacances au prorata du temps travaillé...),■un plan de titularisation ouvert à tous les contractuel.les en poste ou au chômage, permettant la valorisation de l'expérience professionnelle,■un droit à la formation garanti par des décharges de services et des congés formation.

unies engagées combatives